



Pas de réparation depuis 6 mois

Par **Caroline**, le **05/06/2012 à 13:27**

Bonjour,rnrnJ'ai déménagé avec mon conjoint dans un appartement meublé le 01 février. Lors de notre visite en janvier, nous avons remarqué que le rideau métallique de la baie vitrée du salon ne se fermait pas. Le vendeur présent avec nous, nous a expliqué que cela serait réparé avant notre déménagement et que le devis avait été envoyé à l'agence qui s'occupe des baux. Quand nous sommes allés signer les baux, fin janvier, l'agence nous a dit qu'elle n'avait jamais reçu de devis et que le rideau n'était toujours pas réparé. On nous a donné le numéro de téléphone direct de l'entrepreneur pour réparer le rideau. Celui est venu en mars. Pas de nouvelles depuis. Nous avons rappelé l'agence la semaine dernière, on nous a répondu que la propriétaire n'avait pas donné son accord pour la réparation.rnrnNous habitons en ville, au cinquième étage certes, mais cela n'est tout de même pas rassurant de partir de chez soi en laissant les volets grands ouverts, ni de dormir avec ça. De plus les grosses chaleurs arrivent et nous ne pouvons pas nous protéger de la chaleur car le rideau est toujours grand ouvert!rnrnL'agence et la propriétaire sont ils dans leur droit? Si ce n'est pas le cas pourriez vous me donner des articles de loi qui le démontrent afin de rappeler cette agence et de mettre un peu de pression.rnrnJe vous remercie

Par **cocotte1003**, le **05/06/2012 à 19:53**

bonjour, avez vous bien fait noté le problème sur votre état des lieux d'entrée ? Envoyez directement au bailleur une LRAR avec copie simple à l'agence pour le mettre en demeure de faire effectuer la réparations sous 10 jours par exemple, cordialement